

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 2
Nombre de Conseiller excusé : 0
Date de la Convocation : 25/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Je certifie le p
conformément
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 001-210101366-20231002-231056-BF



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°231056 : Décision modificative n°1 - Budget Commune

Monsieur Dominique BOYER, explique que suite à l'ouverture de la ligne de crédit, il faut augmenter la ligne des emprunts.

Monsieur Dominique BOYER, maire propose au Conseil Municipal, la décision modificative ci-dessous

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D				36 508.66 €	3 500.00 €	3 500.00 €
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D				59 548.70 €	-3 500.00 €	-3 500.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en présence des membres présents ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 001-210101366-20231002-231056-BF

➤ **DECIDE**, d'accepter cette décision modificative n°1 ;

➤ **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 2 octobre 2023

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER

